BUDGET DU C.C.A.S. / COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 610 habitants (chiffres INSEE à compter du 1er janvier 2021).
Depuis le 1er janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.
Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une nouvelle école maternelle, qui comptait trois classes à la rentrée 2021-2022, située rue de Montbouy ;
- Une école élémentaire, qui comptait sept classes à la rentrée scolaire 2021-2022, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, 200 Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.
En juin 2018, l'ONF a annoncé son désengagement pour la gestion du site de l'arboretum national des Barres, et notamment de ses missions d'accueil du public à l'issue de la saison touristique, compromettant la pérennité du site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret. La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum en 2019.

II/ Priorités du Budget primitif 2021 DU C.C.A.S.

Le budget primitif 2021 avait été construit en fonction des priorités suivantes :

- L'augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. par le budget principal, à hauteur de 14 500 euros (contre 13 500 euros les années précédentes) compte-tenu des nouvelles actions mises en œuvre,

- l'adhésion au Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0.77 € / habitant, et au Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0.11 € / habitant, gérés par le Conseil Départemental du Loiret,

- la poursuite des différentes actions sociales : aide au chauffage, secours d'urgence, repas des aînés, colis aux Nogentais résidant en maison de retraite, aide à l'installation de la télésurveillance, aide aux déplacements (restos du cœur à Amilly, marché hebdomadaire, courses bimensuelles), etc.,

- la poursuite des actions initiées depuis 2017 : les après-midis thé dansant pour les aînés ; ateliers équilibre, actions proposées par l'Agé-clic, etc.

- la mise en œuvre de nouvelles actions : le Pass' Permis Jeunes, l'aide au Secourisme.

III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	**CA 2020**	**CA 2021**	**Chapitres budgétaires**	**CA 2020**	**CA 2021**
011- Charges de gestion	7 918.48 €	8 784.76 €	74- Dotations, subventions	13 500.00 €	14 500.00 €
65- Autres charges de gestion	3 690.88 €	7 119.50 €	75- Autres produits de gestion	105.56 €	0.00 €
			77- Produits exceptionnels	20.00 €	0.00 €
Total Dépenses	**11 609.36 €**	**15 904.26 €**	**Total Recettes**	**13 625.56 €**	**14 500.00 €**
			Résultat de l'exercice	**2 016.20 €**	**-1 404.26 €**
			Résultat de l'exercice avec N-1	**17 109.33 €**	**15 705.07 €**

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont en légère hausse sur l'exercice 2021, en raison de l'augmentation de la subvention de la commune au C.C.A.S. (+ 1 000 euros par rapport à l'exercice précédent). En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, aucune recette liée à l'animation « Après-midis Thé dansant » n'a été perçue sur l'exercice, pour la 2ème année consécutive.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont en hausse de 4 294.90 euros par rapport à l'exercice précédent.
En raison de la crise sanitaire, le repas des ainés a été annulé pour la 2ème année consécutive, et remplacé par une distribution de colis « produits du marché des producteurs », pour un montant de 8 555.97 euros. Les autres animations n'ont pas pu avoir lieu (ateliers équilibre, après-midis Thé dansant, etc.
Le C.C.A.S. a poursuivi ses différentes aides à la population : secours d'urgence pour un montant de 604.12 euros, aide au chauffage pour un montant de 1 540 euros, prise en charge de la téléalarme pour un montant de 324 euros, prise en charge de frais d'obsèques pour un montant de 1 605 euros, la nouvelle action à destination des jeunes (Pass'Permis) pour un montant de 750 euros (3 bénéficiaires).
La participation annuelle au FUL du département du Loiret a été complétée par une participation au FAJ, pour un montant total de 2 296.80 euros, et permet aux nogentais de bénéficier d'aides du département du Loiret (accès au logement, paiement des factures d'eau ou d'électricité, etc.).

Section d'Investissement

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement.

IV/ Niveaux d'Epargne Brute et d'Epargne Nette

	CA 2020	**CA 2021**
Excédent de fonctionnement reporté N-1	15 093.13 €	17 109.33 €
Recettes réelles de fonctionnement	13 625.56 €	14 500.00 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	28 718.69 €	31 609.33 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 609.36 €	15 904.26 €
Marge brute ou épargne de gestion	**17 109.33 €**	**15 705.07 €**
Frais financier DF chapitre 66	0.00 €	0.00 €
Epargne brute	**17 109.33 €**	**15 705.07 €**
Capital de la dette DI chapitre 16	0.00 €	0.00 €
Epargne nette	**17 109.33 €**	**15 705.07 €**

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le C.C.A.S. n'a pas contracté d'emprunt.

VI/ Taux d'imposition

Pour rappel, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont perçues par le budget principal, étaient les suivants :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2021	Taux départemental Moyen 2021	Taux national Moyen 2021
Taxe foncière (bâti)	31,32	47,54	37,72
Taxe foncière (non bâti)	27,96	45,86	50,14

VII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	6.09
Produits des impositions directes / population	0.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	5.56
Dépenses d'équipement brut / population	0.00
DGF / population	0.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.00 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	109.68 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

VIII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Le C.C.A.S. n'a pas d'effectif propre. Pour rappel, les effectifs de la Commune sont les suivants :

Emplois permanents au 31 décembre 2021

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		**4**	**1,6**	**5,6**	**2,8**	**0**	**2,8**
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	0,8	1,8	1,8	0	1,8
Filière technique		**9**	**4.92**	**13,92**	**11.06**	**0**	**11.06**
Agent de maitrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4.08	9.08	7.22	0	7.22
Filière sociale		**2**	**0,51**	**2,51**	**2**	**0**	**2**
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
Filière culturelle		**2**	**0**	**2**	**1**	**0**	**1**
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		**1**	**0,34**	**1,34**	**1,34**	**0**	**1,34**
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Filière police		**2**	**0**	**2**	**2**	**0**	**2**
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	2	0	2
Total général		**20**	**7.37**	**27.37**	**20.20**	**0**	**20.20**

Agents non titulaires au 31 décembre 2021

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.35	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.86	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.30	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint administratif	C	0.80	Contrat Parcours Emploi Compétences
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d’apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques